

## VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MAI 2024

JG/AC

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 17 mai 2024, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 27 MAI 2024 à 19h30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

**ETAIENTS PRESENTS** : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 - GRANDCHAMP Brigitte	15 - GOLEC Philippe	22 -
2 - PAVILLET Yves	9 - MUNIER Yannick	16 - CROZET Irène	23 - NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 -	17 -	24 -
4 -	11 - BRUNET Didier	18 - DURET Stéphanie	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 - COMPOIS Sylvie	19 -	26 -
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 - HAND Fabrice	
7 - PIAGET Chantal	14 - PITTNER Franck	21 - BRUAND Thierry	

**Excusés** : André BUISSON (pouvoir à Sylvie COMPOIS), Michelle FAVRE (pouvoir Anne CONAND), Lakshmi ROCHER, Vincent CHEVROT, Yannick MARANDET (pouvoir à Thierry CORTADE).

**Absentes** : Lucie TEIXEIRA, Alexia CEFALU.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jérôme NOUAIS

N° 27-05-2024/30

#### PROGRAMMATION DE LA SAISON CULTURELLE 2024-2025

**Rapporteur** : Chantal PIAGET

Date	Spectacle	Genre	Lieu	Tarif
Ve 04/10/24 20h	Ouverture de saison ROUTE DES AIRS	MUSIQUE FESTIVE	Amphithéâtre	Gratuit
Ve 25/10/24 20h	SERGE PAPAGALLI « Les guêpes aiment l'andouillette »	HUMOUR	Amphithéâtre	20 € tarif réduit 25 € tarif plein

<b>Ve 15/11/24</b> 20h	Cie Choryphée <b>LES GRANDS BALLETS</b>	<b>DANSE</b>	Amphithéâtre	5 € jeune public 25 € tarif réduit 30 € tarif plein
<b>Ma 03/12/24</b> 14h & 19h	<b>LA FABRIQUE DES NUAGES</b> (Cie Facteur Soudain)	<b>JEUNE PUBLIC THEATRE MUSICAL</b>	Amphithéâtre	5 € jeune public 10 € tarif réduit 15 € tarif plein
<b>Sa 14/12/24</b>	Concert de Noël	<b>CHANT CHORAL</b>	Amphithéâtre	Gratuit
<b>Ve 3/01/25</b> 20h <b>Sa 4/01/25</b> 18h	Concert du Nouvel An <b>ORCHESTRE DU KIOSQUE</b>	<b>MUSIQUE CLASSIQUE</b>	Amphithéâtre	3 € tarif unique Gratuit pour les - de 18 ans
<b>Me 22.01.24</b> 15h30	<b>LE CARNAVAL DES ANIMAUX</b> Cie du Ver à Soi	<b>TRES JEUNE PUBLIC</b>	Auditorium Esp Léonard de Vinci	5 € tarif unique
<b>Sa 01/02/25</b> 20h	Cie Cléante <b>LE PRENOM</b>	<b>THEATRE</b>	Amphithéâtre	20 € tarif réduit 25 € tarif plein
<b>Je 13/02/25</b> 20h	Vian par <b>DEBOUT SUR LE ZINC</b>	<b>CHANSON FESTIVE</b>	Amphithéâtre	30 € tarif réduit 35 € tarif plein
<b>Ve 14/03/25</b> 20h	<b>LE CABARET DES ILLUSIONNISTES</b>	<b>MAGIE FAMILLE</b>	Amphithéâtre	5 € jeune public 20 € tarif réduit 25 € tarif plein
<b>Ve 28/03</b> 19h	<b>NUIT CLANDESTINE</b> Spectacle Prohibition Initiation et bal swing <b>BECKY &amp; the pop up orchestra</b>	<b>SOIREE FESTIVE</b>	La Savoyarde	5 € jeune public 15 € tarif unique
<b>Sa 12/04/25</b> 20h	<b>LE POINT VIRGULE</b> en tournée + scène ouverte l'après-midi	<b>HUMOUR</b>	Amphithéâtre	20 € tarif réduit 25 € tarif plein
<b>Me 18/06/25</b> 18h30	<b>OUT – Cie froter frapper</b> (Partenariat Malraux)	<b>THEATRE MUSICAL</b>	Extérieur	Gratuit
<b>Di 13/07/25</b> 20h	Spectacle folklorique	<b>DANSE MUSIQUE DU MONDE</b>	Amphithéâtre	Gratuit

Concernant les tarifs, Madame PIAGET explique que les spectacles enfants seront à 5 €.

- Il est proposé de reconduire la formule d'adhésion à la saison culturelle pour un montant de 15 € qui ouvre droit au bénéfice du tarif réduit.
- Il est proposé de maintenir également le tarif réduit, sur présentation d'un justificatif, aux mineurs, aux lycéens, aux apprentis et étudiants de moins de 26 ans, aux personnes handicapées à 80% et plus, ainsi qu'aux demandeurs d'emploi. Ce tarif réduit est également applicable aux groupes, étant considéré comme tel dix personnes et plus appartenant à une même association ou institution et pouvant en justifier. L'achat par un comité d'entreprise de 10 billets au moins pour un même spectacle ouvre droit au bénéfice du tarif réduit.

- Il est proposé de créer un tarif « jeune public », applicable sur les spectacles destinés aux enfants et aux familles, sur les séances scolaires (tarif par élève) et sur les séances tout public pour les enfants de – de 18 ans.

Par ailleurs, en cas d'annulation de spectacles, les places seront remboursées.

Il est proposé de reconduire les dispositifs partenariaux et contractuels, avec :

- Le prestataire Savoie Vacances Tourisme : les adhérents bénéficient d'une réduction de 10% sur le tarif normal, sur présentation de leur carte nominative justifiant de leur adhésion à cette structure,
- L'association « Cultures du Cœur » : la Ville met à disposition de l'association 10 places par spectacle et s'engage à faciliter l'information et l'accueil des personnes bénéficiaires, accompagnées par un membre de l'association.

Des conventions seront également passées avec France Billet, pour la mise en place d'une billetterie délocalisée auprès des réseaux FNAC et Carrefour.

À noter que la Ville adhère à différents dispositifs de l'Etat, de la Région, du Département, permettant d'accepter les moyens de paiement : Pass Culture, Pass Région, Okay Savoie, dont bénéficient les jeunes, lycéens et collégiens détenteurs de ces cartes.

Concernant l'accueil et la diffusion des spectacles :

- Des conventions de partenariat seront conclues avec plusieurs associations intervenant dans la saison culturelle, soit à titre de prestataire de la commune, soit en qualité d'organisatrice d'un spectacle.
- Une convention de partenariat sera signée avec l'association « Vivre au conservatoire » et la Communauté de communes Cœur de Savoie pour l'accueil du concert du Nouvel An de l'Orchestre du Kiosque.
- Les contrats de cession ou d'engagement conclus pour l'organisation des spectacles autres que ceux mentionnés ci-dessus, seront signés dans le cadre de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique, relatif aux marchés publics.

Comme chaque année, une subvention pour l'accueil de spectacles des arts vivants sera demandée au Département de la Savoie pour aider au financement de la saison culturelle 2024-2025.

Madame le Maire précise qu'il a été décidé en commission de proposer le tarif de 3 € pour les adultes et gratuit pour les moins de 18 ans, pour le concert du Nouvel An.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND** acte de la programmation culturelle 2024-2025 telle que présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer des conventions de partenariat avec Savoie Vacances Tourisme pour la mise en œuvre d'une réduction de 10% sur le tarif plein en faveur de ses adhérents ; et avec Cultures du Cœur pour la mise à disposition de places de spectacles,

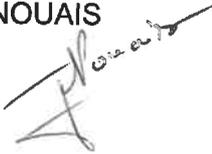
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer des conventions pour la mise en place d'une billetterie délocalisée avec France Billet,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer des conventions de partenariat et des contrats de cession ou d'engagement nécessaires au déroulement de la saison,
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Savoie pour la diffusion des spectacles vivants en Savoie,
- **DIT** que Madame Béatrice SANTAIS, Maire de Montmélian, représente officiellement la Ville de Montmélian en sa qualité d'organisateur de spectacles,
- **DECIDE** du remboursement des places en cas d'annulation de spectacles.

AINSI DELIBERE LES JOUR

MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire

Béatrice SANTAIS

